

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 2 février 2016, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve
Mathieu Bibeau
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais
Absent : Jessie Beaulieu

Assistance : 3

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2016.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de décembre 2015.
4. Congrès ADMQ 2016.
5. Ramassage de gros rebuts.
6. Formation service incendie.
7. Activités dimanche de la culture.
8. Divers :
 - 1) Comité Famille.
 - 2) Entreprendre ICI Lotbinière.
 - 3) Service incendie.
 - 4) Comité consultation publique.
 - 5) Salle multifonctionnelle/affichage.
 - 6) Bibliothèque.
 - 7) Ristourne MMQ.

- 8) Terrains MTQ.
- 9) Composteur.
- 10) Lumières DEL.

9. Période de questions.

10. Fermeture de la séance.

16-02-8039

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

16-02-8040

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016.

Adoptée

16-02-8041

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015.

Les journaux des déboursés numéro 561 au montant de 24 258.81\$, le numéro 562 au montant de -177.56\$, le numéro 563 au montant de 177.56\$, le numéro 564 au montant de 28.68\$, le numéro 565 au montant de 42 747.33\$, le numéro 566 au montant de 4 975.39\$, le numéro 567 au montant de 3 254.43\$, le numéro 568 au montant de 1 092.14\$, le numéro 569 au montant de 0\$, le numéro 570 au montant de 10.00\$ et le journal des salaires au montant de 16 450.91\$ pour le mois de DÉCEMBRE 2015 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 28 788.74\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 décembre 2015 soit et est déposé.

Adoptée

16-02-8042

CONGRÈS ADMQ 2016.

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec aura lieu les 15-16 et 17 juin prochains au coût de 503,00\$ en préinscription pour les membres;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE Jolyane Houle, directrice générale, soit et est autorisée à s'inscrire au congrès de l'ADMQ édition 2016 au coût de 503,00\$ plus taxes.

Adoptée

16-02-8043

RAMASSAGE DES GROS REBUTS.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait octroyé le contrat de ramassage des gros rebuts à la compagnie Recyc-Lav pour la période de mars 2015 à février 2016 au montant de 2 250,00\$ et qu'avec cette dernière, une économie a été réalisé quant au tonnage dirigé vers l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE pour le renouvellement, Recyc-Lav maintient les mêmes tarifs pour la période de mars 2016 à février 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ; QUE la municipalité accorde le contrat de ramassage des gros rebuts à la compagnie Recyc-Lav pour un montant de 2 250,00\$.

Adoptée

16-02-8044

FORMATION SERVICE INCENDIE.

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Dosquet désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Dosquet prévoit la formation de 4 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Madame Carole Desharnais et appuyée par Monsieur Michel Moreau et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Adoptée

16-02-8045

ACTIVITÉS DIMANCHE DE LA CULTURE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dosquet a reçu une subvention de 2000,00\$, provenant du Fonds culturel, pour son projet intitulé Les dimanches de la culture ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat de l'activité du 20 mars pour les aînés à Monsieur Jean-Luc Boutin au montant de 250.00\$ pour le conte et 50,00\$ pour l'animation musicale et le contrat musical à Monsieur Paul Marchand, accompagné, au coût de 500.00\$;

D'octroyer le contrat de conte à François Devost au coût de 250,00\$ pour l'activité jeunesse du 17 avril;

D'octroyer le contrat de conte à Madame Lucie Belleau au coût de 300,00\$ pour l'activité de Fête de Noël des enfants du 4 décembre et

D'octroyer le contrat de conte à Irène Lumineau pour une activité de conte pour les garderies qui aura lieu un mardi matin de février ou mars au coût de 95,00\$.

Les sommes toujours disponibles seront utilisées pour une probable activité qui pourra avoir lieu à la halte vélo cet été.

Adoptée

16-02-8046

TERRAINS MTQ.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dosquet a reçu une lettre du Ministère des transports de Québec visant à valider si elle a de l'intérêt à acquérir les lots 4 109 651 et 4 109 661 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE manifester au Ministère des transports l'intérêt que porte la Municipalité de Dosquet envers les immeubles 4 109 651 et 4 109 661.

Adoptée

16-02-8047

COMPOSTEUR.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dosquet a sur son territoire un atelier d'équarrissage soit un composteur à animaux morts;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE demander à la MRC de Lotbinière de modifier son Schéma afin d'introduire les composteurs (ateliers d'équarrissage) comme étant un élément composant une installation d'élevage soumise aux calculs des distances séparatrices.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Comité Famille : Madame Houle avise le comité famille de mettre en branle les plaques pour enfants.
- 2) Entreprendre ICI Lotbinière : Reportage entrepreneurs. Madame Villeneuve suggère d'y aller en alternance avec un entrepreneur d'expérience et un nouveau. Le premier reportage sera publié à la fin mars.
- 3) Service incendie : 2 sorties en entraide. 2 pratiques avec un fort taux de participation.
- 4) Comité consultation publique : Le comité est mis sur pied et s'est rencontré le 1^{er} février. Des questionnaires seront distribués aux élèves du primaire et du secondaire ainsi qu'aux adultes. Une consultation publique aura lieu au mois d'avril.
- 5) Salle multifonctionnelle/ affichage : Il est suggéré d'attendre le bilan de la consultation publique avant de faire un choix quant à un affichage récréatif.
- 6) Bibliothèque : Monsieur Charest a assisté à une réunion avec la Bouquinerie et le Réseau Biblio. Un compte-rendu sera acheminé aux conseillers. Il n'y a pas eu d'augmentation de l'achalandage suite à l'ouverture des nouveaux locaux, ce qui est décevant.

7) Ristourne MMQ : La municipalité obtiendra une ristourne de 1218\$. Celle-ci est basée sur l'historique de fidélité et de comportement de la municipalité.

8) Terrains MTQ : Rés. 16-02-8046

9) Composteur : Rés. 16-02-8047

10) Lumières DEL : Une plainte a été reçue quant à l'installation de lumières DEL sur la rue Fortin. Après vérifications auprès du voisinage de la part de conseillers, le tout est très positif autant au niveau des avantages financiers, sécuritaires et esthétiques.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

16-02-8048

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h55.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale